

Spécial Congrès académique

S3 de Grenoble



Éditorial

La présente circulaire a pour objet la désignation par les sections d'établissement de leur(s) délégué(e-s) au congrès académique.

Le congrès académique se tiendra **les 20 et 21 mars 2014**, en présence de Daniel Robin, co-secrétaire général. Il est important que le plus grand nombre de S1 soient représentés dans ce congrès : la prise en charge, par chacun, de la réflexion et des orientations de notre syndicat est non seulement une question de démocratie, ce qui n'est pas rien, mais également une question d'efficacité de nos actions en cours et à venir.

Le SNES n'est ni une organisation politique, ni une secte philosophique ou religieuse, c'est le rassemblement de tous ceux qui ont en commun la défense d'intérêts professionnels, individuels et collectifs, l'affirmation d'une certaine idée de leurs métiers, la promotion d'une conception de la place de l'Éducation dans la société.

Il est de la responsabilité de chaque adhérent de participer à notre réflexion collective et à l'élaboration de nos mandats, comme de convaincre ceux qui ne seraient pas encore adhérents ou auraient oublié de le rester de nous rejoindre.

Corinne BAFFERT Secrétaire générale Jacques AGNÈS Secrétaire général adjoint

Circulaire S1 page 1 février 2014

CONGRÈS ACADÉMIQUE du SNES



page 2

Circulaire S1

des 20 et 21

	Le Secrétariat Académique
S3 de Grenoble	à,
	délégué(e) au Congrès Académique du SNES
	- au titre du collège, lycée
33 de Grenoble	
	- au titre du bureau départemental de
	- au titre de la CA, du S3
	(Rayer les mentions inutiles)
CON	VOCATION
(à joindre à la de	emande d'autorisation d'absence)
Cher(e) collègue,	
Tu es prié(e) d'assister au congrès académique qui se tiendra à la Bourse du Travail de Grenoble – Avenue de l'Europe, face à Grand'Place – les jeudi 20 et vendredi 21 mars 2014.	
Bien cordialement.	
	Corinne BAFFERT
Sec	rétaire Générale Académique du SNES
MANDAT PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ(E) (à appo	
MANDAT PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ(E) (à appo NOM, Prénom : Établissement :	u S1 de
MANDAT PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ(E) (à appo NOM, Prénom : Établissement : est délégué(e) au congrès - au titre du l	u S1 de
MANDAT PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ(E) (à appo NOM, Prénom : Établissement : est délégué(e) au congrès - au titre de l - au titre du l - au titre de l	u S1 de
MANDAT PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ(E) (à apponounce nou prénom : Établissement : est délégué(e) au congrès - au titre de la autitre du la autitre du la autitre de la la congrès - autitre de la congrès - autitre du la congrès - autitre d	u S1 de
MANDAT PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ(E) (à apponounce nounce par la provision de la pr	u S1 de
MANDAT PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ(E) (à appo NOM, Prénom : Établissement : est délégué(e) au congrès - au titre de la autitre du la autitre du la autitre du la autitre de la autitre de la autitre de la autitre de la la congrès - au titre de la la congrès - autitre du la la congrès - autitre de la la congrès de votre part signifiera que vous ne soul la congrès de votre part signifiera que vous ne soul la congrès de votre réservation collègue ou en chambre individuelle). Le SNES remboursera sur cette base-là, un aller-rete la compon-réponse A RE au SNES académique, 16 avenue du Nom :	u S1 de
MANDAT PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ(E) (à apponounce nounce par la provision de la pr	u S1 de
MANDAT PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ(E) (à appo NOM, Prénom : Établissement : est délégué(e) au congrès - au titre de la autitre du la autitre du la autitre du la autitre de la autitre de la autitre de la autitre de la la congrès - au titre de la la congrès - autitre du la la congrès - autitre de la la congrès de votre part signifiera que vous ne soul la congrès de votre part signifiera que vous ne soul la congrès de votre réservation collègue ou en chambre individuelle). Le SNES remboursera sur cette base-là, un aller-rete la compon-réponse A RE au SNES académique, 16 avenue du Nom :	u S1 de

février 2014

Organisation du Congrès académique Modalités pratiques

- Qui peut participer au congrès ?

Cadre réglementaire

Le congrès académique est l'instance dirigeante de la section académique. Il est constitué des membres de la CA académique en cours de mandat, des membres titulaires des bureaux de S2 qui ne seraient pas membres de la CA, et des délégués de S1 (sections d'établissements). Chaque S1 est représenté par 1 délégué par tranche de 25 adhérents. Tout syndiqué à jour de sa cotisation peut assister au congrès et y prendre la parole dans les limites fixées par le congrès. Il n'a toutefois pas la qualité de délégué et ne peut pas prendre part aux votes.

En pratique chaque S1 désigne son (ou ses) représentant(s); lorsqu'il y a plus d'un délégué, ou lorsque le délégué potentiel est déjà membre du congrès au titre de la CA académique, pensez à favoriser la diversité catégorielle; le mandat provisoire doit être contresigné par le secrétaire de S1. Pensez à nous renvoyer très vite le coupon-réponse avec les renseignements nécessaires pour les repas et l'hébergement: autant ces aspects peuvent paraître secondaires quand tout est bien prévu et organisé, autant ils deviennent cruciaux si l'on s'aperçoit au denier moment qu'il manque 30 repas et 12 lits. Un mèl (s3gre@snes.edu) donnant les mêmes informations peut faire l'affaire.

Vous trouverez sur la page ci-contre les documents nécessaires (convocation, mandat, coupon) à photocopier autant de fois que souhaité, pour chacun des participants

- Horaires, lieu :

Le congrès académique aura lieu les jeudi 20 et vendredi 21 mars 2014, à la Bourse du Travail de Grenoble, avenue de l'Europe (face à l'arrêt de tram et au parking couvert de Grand'Place).

Un projet d'ordre du jour détaillé figure en page 4. L'ordre du jour définitif sera adopté par le congrès, mais les travaux devront commencer le jeudi 20 à 8h30 et s'achever le vendredi 21 à 17h00.

Une séance de travail par courant de pensée est prévue dans la soirée du jeudi 20.

<u>- Délégation au congrès national</u> :

L'académie de Grenoble disposera de 15 sièges de délégués au congrès national de Marseille.

La délégation est élue par le congrès. Sa composition doit tenir compte du poids relatif des courants de pensée, de la nécessité de représenter toute l'académie, dans sa diversité géographique et professionnelle, de l'obligation de porter les mandats du congrès académique sur chacun des thèmes de discussion. Les candidatures sont recueillies parmi les délégués au congrès. (Pensez à envisager l'hypothèse de vous libérer du 31 mars au 4 avril).

Circulaire S1 page 3 février 2014

Projet de déroulement du congrès

Jeudi 20 mars

8 h 30 : Accueil des participants ; remise des mandats

9 h 00 : Élection des présidents de séance ; approbation de l'ordre du jour ; élection de la commission des mandats ; rapport de la commission de dépouillement des élections internes

9 h 30 : Rapport d'activité académique / dossiers en cours / compléments liés à l'actualité

12 h 00 : Repas convivial

13 h 30 : Thème 1 : « Du collège au lycée, un tremplin vers la réussite de

tous »

15 h 30 : Pause et jeu fonctionnel

16 h 00 : Thème 2 : « De l'ambition pour les personnels et nos métiers » 18 h 00 : Thème 3 : « penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire»

20 h 00 : Repas convivial, suivi de la réunion des courants de pensée

Vendredi 21 mars

8 h 30 : Thème 4 : « pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social »

10 h 30 : Modifications statutaires

12 h 00 : Repas convivial

13 h 30 : Élection de la délégation au congrès national

14 h 00: Thème introductif /Action

17 h 00 : Clôture des travaux.



Sommaire

Page 1: Édito

Page 2 : Formulaires pour le congrès (à photocopier)

Page 3 : Modalités d'organisation du congrès académique Page 4 : Projet de déroulement du

congrès

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945 BP 137 - 38403 -Saint Martin d'Hères - Cedex e-mail : s3gre@snes.edu

e-mail: s3gre@snes.edu
Tél: O4 76 62 83 30
Fax 04 76 62 29 64
Site académique:
http://www.grenoble.snes.edu